

COMPTE-RENDU de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 février 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Odile HAGEMANN, Maire, pour examiner les différents points inscrits à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 27 novembre 2014,
- Sollicite Monsieur le Directeur des Services départementaux de l'Education Nationale, pour un changement de sectorisation du périmètre scolaire entre Hautevelles et Fontaine, aux fins de scolarisation des élèves de Hautevelles dans les écoles de Fontaine, à compter de la rentrée scolaire 2015. Ceci pour éviter une fermeture de classe. Décide de solliciter avec Monsieur Paul LAURENT Maire d'Hautevelles, le Président du Syndicat Intercommunal des Ecoles de la Lanterne, pour qu'une réunion soit fixée afin de soumettre le retrait de la commune d'Hautevelles aux voix des représentants de communes dudit syndicat. De fixer les frais de scolarité pour les élèves de Hautevelles au même tarif que ceux votés pour les élèves de Fontaine-les-Luxeuil (55 € par élève pour l'année scolaire, à ce jour).
- Emet un avis défavorable sur ce projet de fusion des écoles maternelle et élémentaire, pour les raisons suivantes : dans le cas d'une nouvelle sectorisation entre Hautevelles et Fontaine-les-Luxeuil reportée à la rentrée 2016, les seuils d'ouverture d'une nouvelle classe seraient alors ceux du primaire, quelle que soit la classe, et donc nettement supérieurs à ceux des écoles maternelles. Sans ouverture d'une 7^{ème} classe, le cumul des élèves des deux communes atteindrait un effectif avoisinant 28 élèves, par classe.
- Approuve, avec 13 voix pour et 1 abstention, les montants d'attribution de compensation, au bénéfice de la Communauté de Communes de la Haute Comté, avec effet au 1^{er} janvier 2015. Autorise Madame le Maire à signer tout acte nécessaire dans ce dossier.
- Approuve le principe d'optimisation de l'éclairage public présenté par Madame le Maire, avec le remplacement de 91 points lumineux, en deux tranches annuelles. Décide de faire réaliser ces travaux par l'entreprise J-Jacques BLAMPIED de SAINT-LOUP sur SEMOUSE, sous la maîtrise d'ouvrage de la commune. Demande au SIED70 de prévoir la participation qu'il aura à apporter sur justification des factures mandatées dans les conditions de son guide des aides et des documents justifiant l'économie d'énergie prévisionnelle et les caractéristiques des matériels installés. Mandate au SIED70 la gestion et la valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE) que généreront ces travaux d'optimisation auprès des services de l'Etat ainsi que la signature des documents nécessaires à leur demande. Transfère au SIED70 l'intégralité des CEE valorisables par cette opération en contrepartie de l'aide maximale de 80% de leur montant Hors TVA que le SIED70 apportera. Charge Madame le Maire de signer le mandat relatif aux CEE annexé à la présente délibération. Précise que le versement de la contribution au SIED70 ne pourra être envisagée que lorsque, d'une part, le programme aura été approuvé par son Bureau syndical et la dépense correspondante prévue dans son budget et, d'autre part, que la

commune de Fontaine-les-Luxeuil lui aura transmis l'intégralité des documents permettant de valoriser les CEE de cette opération.

- Sur proposition du Chef de corps et après avis unanime du Comité Consultatif paritaire du CPI, réuni le 26 décembre 2014, décide de modifier l'article 2 des statuts selon la formulation suivante : « Conformément aux besoins opérationnels du corps, le Centre de Première Intervention compte un minimum de 7 sapeurs-pompiers volontaires ».
- Approuve les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2014 pour le budget général, eau et assainissement. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- Sous la présidence de Madame Noëlle GALLAIRE, approuve les comptes administratifs pour le budget général, eau et assainissement, comme suit :

- Compte administratif principal :

Déficit d'investissement	= 54 688.86 €
Excédent de fonctionnement	= 300 086.62 €
Recettes générales d'excédent	= 245 397.76 €

- Compte annexe pour le budget eau :

Excédent d'investissement	= 45 342.41 €
Excédent d'exploitation	= 66 717.58 €
Recettes générales d'excédent	= 112 059.99 €

- Compte annexe pour le budget assainissement :

Excédent d'investissement	= 41 309.18 €
Excédent d'exploitation	= 56 143.50 €
Recettes générales d'excédent	= 97 452.68 €

- Décide l'affectation de résultat, comme suit :
 - Résultat de l'exercice en fonctionnement = 142 666.98 €
 - Résultat reporté en fonctionnement = 157 419.64 €
 - Résultat à affecter = 300 086.62 €
 - Solde d'exécution d'investissement (article 001) = 48 480.86 €
 - Solde des restes à réaliser d'investissement = 6 208.00 €
 - **Affectation en recettes d'investissement (article 1068) = 54 688.86 €**
 - Report en fonctionnement (article 002) = 245 397.76 €
- Autorise Madame le Maire à signer l'avenant à la convention d'adhésion au service de Médecine de prévention géré par le centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Saône.

- Approuve le renouvellement du bail avec M. Alain JOLY pour le local sis dans l'ancienne école maternelle en contrepartie d'un loyer de 100 €/mois et de provisions sur charges de 60 €/mois, du 1^{er} mars 2015 au 29 février 2016.
- Décide de verser une bourse exceptionnelle de 500 € à M. Julien DE SOUSA pour la réalisation bénévole du site internet de la commune et de son suivi.
- Approuve le règlement d'affouage et décide de maintenir le prix du stère de bois de chauffage à 8 € TTC pour la saison 2014/2015. Désigne comme garants de la bonne exploitation des bois, Christian CHASSARD, Christophe SEKELYK et Geoffrey MOUGEOT
- Mme Colette ANTOINE, concernée par cette affaire se retire de la séance et ne prend pas part au vote. A la demande d'un administré, le Conseil décide, par 12 voix, de faire abattre 4 arbres de type « charmille » ayant poussé sur le domaine communal en bord de route du Hays, aux Baraques Chardin. Attribue les travaux à l'entreprise ANTOINE.
- Le Conseil, décide de ne pas faire appel à un CAE-CUI, pour le remplacement temporaire d'un agent technique en maladie. Un contrat à durée déterminée de maximum deux mois sera établi.
- Autorise une manifestation de rallye de cent vieilles automobiles les 7 et 8 mai 2016. Donne pouvoirs à Madame le Maire, afin de gérer les modalités concernant la réservation de la salle ainsi que l'organisation de l'événement.
- Attribue une subvention de 500 € au Club des Jeunes afin d'alimenter leur fonds social et de les soutenir dans ses différentes actions, notamment le projet intergénérationnel « Evasion par procuration ». Parmi ses adhérents, se trouve 10 étudiants de Fontaine - les-Luxeuil.

Fait à Fontaine-les-Luxeuil, le 16 février 2015

Le Maire,
Marie-Odile HAGEMAN